

# CAHIER DES CHARGES

de la maison à ériger à COURT ST. ETIENNE, rue du Pont de Pierre

pour le compte de Monsieur & Madame Paul BARAS-DUBOIS

suyant contrat d'entreprise du 5 juin 1975.

## A. DESCRIPTION GENERALE.

### 1. AGREATION DU SYSTEME

Le système de construction de la Polyvilla est agréé par l'Institut National du Logement depuis 1968.

L'agrération est reprise sous le n° 1110.

### 2. TERRASSEMENTS

La Polyvilla est conçue et son prix de base calculé pour une exécution sur terrain plat et horizontal.

La dalle de sol étant coulée directement sur le terrain naturel. Si le terrain n'est pas plat et horizontal et que la solution d'une mise à niveau du terrain par enlèvement des terres s'avère être une bonne solution pour l'implantation de la construction, ce travail fera l'office d'un supplément.

- Les terres provenant des fouilles des tranchées de la fondation restent sur place à l'écart de la Polyvilla, à 3 mètres minimum.
  - La répartition de ces terres et l'aménagement des abords sont à charge du rendeur. Ces derniers travaux ne pourront être exécutés qu'après le montage de la Polyvilla.
  - Lorsque la parcelle est séparée de la route par un fossé, celui-ci doit être pourvu de tuyaux en béton pour l'accès des camions.
  - Si le terrain est, soit en contrebas, soit en surélévation par rapport à la route, il y a lieu de prévoir la création d'une rampe d'accès.
- Ces travaux seront exécutés moyennant supplément.

### 3. MACONNERIE DE FONDATIONS

Lorsque le terrain est plat et horizontal, comme stipulé ci-dessus, la Polyvilla est construite sur une dalle en béton de gravier ou concassé à 250 Kg de ciment, légèrement armé d'un treillis soudé, coulée sur le sol avec interposition d'un film de polyéthylène de 1/10 mm formant barrière contre l'humidité du sol.

- Une fondation périphérique en béton maigre d'une profondeur de 55 cm sous la dalle forme une barrière contre le gel.
- L'isolation thermique est assurée au plancher par des plaques de polystyrène expansé de 2 cm couvrant la surface intérieure de l'habitation.
- Si une surélévation en maçonnerie ou des sous-sols sont soit nécessaires, soit demandés, ces travaux pourront être exécutés par la Société SODIBAT moyennant un supplément calculé en fonction du relevé des niveaux du terrain et du programme présenté par le rendeur.

## **B. DESCRIPTION DE LA POLYVILLA INDUSTRIALISEE ET DE SON MONTAGE.**

### **1. OSSATURE**

La construction est constituée d'une ossature porteuse, colonnes et poutres, en béton armé, coulé en usine dans les gaines profilées, en chlorure de polyvinyle, d'une épaisseur moyenne de 2 mm, de ton gris.

Les colonnes sont scellées dans la dalle de fondation.

Les assemblages entre les poutres et colonnes sont effectués sur chantier par bétonnage et garnis de caches en P.V.C.

### **2. PAROIS EXTERIEURES**

Les parois extérieures sont placées dans les battées des cadres de l'ossature prévues à cet effet. Elles sont maintenues dans ces cadres par des pare-closes intérieures en S.R.N. fixées dans les colonnes et poutres.

Dans le bas, elles sont calées du côté intérieur par la chape du pavement et du côté extérieur par un seuil couvremur en Asbest-ciment noir extrudé posé au mortier sur la saillie de la fondation. Le joint entre les parois extérieures, les colonnes, les poutres et le couvre-mur en béton est exécuté au mastic spécial à base de Thiokol ou similaire.

Ces parois extérieures sont constituées par les panneaux sandwich de 5 cm d'épaisseur. Ces panneaux sont constitués de 2 faces de polyester armé, opaque, de teinte blanche, ininflammable, enserrant une âme isolante en matière synthétique cellulaire, également ininflammable.

La finition extérieure est constituée d'une couche d'enduit glycérophthalique.

Le coefficient d'isolation thermique est :  $K = 0,5 \text{ kcal/m}^2/\text{C}^\circ \text{ h}$ .

### **3. CLOISONS INTERIEURES**

Les cloisons intérieures sont constituées d'une ossature en sapin rouge du Nord recouverte sur chaque face d'un panneau en aggloméré comprimé de fibres de bois de 10 mm d'épaisseur, avec liant synthétique.

Ces cloisons sont fixées, au pied, dans le béton de la chape et, au-dessus, dans les bases des charpentes.

Elles sont fixées, sur leur hauteur par des pare-closes recouvertes d'un profil en équerre en P.V.C.

### **4. PLAFONDS**

Les plafonds sont constitués d'un lattage fixé aux charpentes. Sur ce lattage sont agrafées des plaques isolantes, décoratives, embrevées entre elles. Ces plaques décoratives sont prépeintes de ton blanc.

L'isolation thermique du plafond est renforcée par la pose d'un matelas de laine de roche posé sur toute sa surface.

## 5. TOITURE

La toiture est constituée de fermes de sapin rouge du Nord préfabriquées en usine et axées à environ 1 m.

Ces fermes sont fixées par des ferrures et boulons dans les poutres-linteaux de ceinture, constituant ainsi un ensemble où tous les éléments sont rendus solidaires.

La charpente reçoit alors le lattage et le recouvrement en ardoises d'Asbest-ciment 30/60 ton noir semi-mat, fixées par crochets en cuivre.

Les faitières et les arêtières sont exécutés en pièces spéciales de même matière et de même ton. Les noues éventuelles sont en zinc.

Le pied de la toiture est pourvu d'une planche de face garnie d'un caisson profilé en P.V.C.

La sous-toiture forme un auvent périphérique. Le plafond de cet auvent est garni de profilés en chlorure de polyvinyle rigide, non altérable, de teinte blanche, assemblés sur lattes fixées elles-mêmes à la base des fermes.

Des grilles de ventilation fixées dans le dessous de cet auvent assure la ventilation du faux grenier.

L'eau de ruissellement de la toiture est récoltée dans des gouttières, fixées à la charpente par des crochets.

## 6. PORTES INTERIEURES

Les portes intérieures sont entièrement en P.V.C. à double frappe, partiellement translucides. Embrasement à chambranles en P.V.C. Les portes sont montées sur paumelles en P.V.C. et sur armature métallique. Serrure à pommeaux en métal chromé. Clés.

## 7. PORTES ACCORDEON

Dans certains modèles de POLYVILLAS et lorsqu'il est indiqué aux plans, certaines baies sont pourvues de "portes accordéon ANTOS" ou similaires, constituées d'une armature métallique recouverte de simili-cuir.

## 8. ARMOIRES ET PLACARDS

Certains modèles de POLYVILLAS sont équipés de placards. Ces placards sont exécutés en panneaux comprimés plaqués d'un revêtement stratifié double face, de ton blanc mat. Ils sont équipés en lingerie et en penderie.

La fermeture est assurée par des aimants.

## 9. FENETRES

Les fenêtres sont exécutées en Aluminium anodisé ton naturel

Elles sont pourvues d'un double vitrage isolant qualité verre à vitre.

Les ouvrants sont équipés d'une quincaillerie spéciale permettant l'ouverture suivant les sens "tombant intérieur" ou "ouvrant intérieur".

### C. INSTALLATION SANITAIRE

L'installation sanitaire est exécutée par un personnel spécialisé suivant les règles de l'art.

L'installation sanitaire comprend :

Cuisine : un évier en acier inoxydable de 1,20/50, à 2 cuvettes, avec égouttoir.  
Eau chaude - Eau froide.

En plus, sont fournis :

un meuble sous évier de 1,20 de long

un meuble à table de travail de 0,80 de long.

Meubles et panneaux agglomérés et recouverts de stratifié.

Salle de bains : Lavabo(s) de  $\pm 60 \times 45$  cm en porcelaine vitrifiée, complet avec glace et tablette.

W.C. ou bidet, ou les deux suivant type de plan.

W.C. combiné à réservoir dorsal et siège en matière plastique.

Bidet eau chaude, eau froide.

Appareils de ton blanc.

Tous ces appareils sont de premier choix.

Baignoire en tôle émaillée blanche avec mélangeur et douche à main.

La face de la baignoire est garnie d'un panneau en glasil blanc ou similaire.

W.C. : pour les modèles pourvus d'un W.C. séparé :

W.C. blanc combiné à réservoir dorsal et siège en matière plastique (premier choix).

Cette installation est exécutée en tuyauteries de cuivre recuit tant pour l'eau froide que pour l'eau chaude et est comptée à partir du compteur placé par la Société distributrice.

L'eau chaude est produite par une chaudière murale, type BULEX ou similaire, alimentée au gaz naturel ou propane, suivant le mode d'alimentation.

Cette chaudière produit l'eau chaude pour le chauffage central, pour l'installation sanitaire (salle de bains) et pour la cuisine (alimentaire).

### D. INSTALLATION DE CHAUFFAGE

Il est prévu une installation de chauffage central à eau chaude de type classique, avec circulateur incorporé à la chaudière murale.

Les radiateurs sont du type "tôle d'acier" DEF ou similaire.

L'alimentation en gaz est prévue soit par le réseau public, soit par un réservoir extérieur donné en location par la Société qui fournira le gaz propane. Ce réservoir et le raccordement ne font pas partie de l'entreprise.

Températures prévues par une température extérieure de  $- 10^{\circ} \text{C}$ . Living  $22^{\circ}$  - cuisine  $18^{\circ}$  - Hall  $18^{\circ}$  - Salle de bain  $24^{\circ}$  - Chambre  $18^{\circ}$

Un thermostat d'ambiance placé dans le living réglera automatiquement l'appel de température à la chaudière et à la mise en marche de celle-ci.

Dés vannes thermostatiques peuvent être prévues sur les radiateurs moyennant supplément.

## **E. INSTALLATION ELECTRIQUE**

L'installation est du type encastrée. Elle est exécutée par un spécialiste. Le petit appareillage agréé par CEBEC est exécuté en bakélite blanche.

### **Description succincte**

Il est prévu un point lumineux par pièce, sauf dans le living qui en comprend six. Les points lumineux sont du type à encastrer dans les plafonds. Les prises de courant sont au nombre de une par pièce, sauf dans la cuisine qui en comprend deux et le living, trois. Les prises de courant de la cuisine et de la salle de bains sont prévues avec terre. Il est prévu à la porte d'entrée, un bouton de sonnerie avec poste lumineux. Le timbre électrique sera placé en principe dans le hall d'entrée.

L'installation est prévue jusqu'au coffret à fusibles. Le raccordement au réseau est à charge du rendeur.

Si le tableau est placé en sous-sol, un supplément doit être prévu.

### **Remarque particulière pour les installations EAU - ELECTRICITE - GAZ.**

#### **EAU**

L'installation de distribution d'eau est comprise jusqu'au compteur pour autant qu'il soit placé apparent dans la Polyvilla. Certaines sociétés distributrices exigent des aménagements spéciaux pour l'installation (clapets antiretour, flexibles etc...), et pour l'emplacement du compteur, exemple : cavette à compteur soit intérieure, soit extérieure. Tous ces travaux sont supplémentaires.

Dans le cas où une cavette à compteur est imposée, la canalisation d'amenée d'eau depuis le compteur jusqu'à la Polyvilla, est supplémentaire, fourniture et pose.

#### **ELECTRICITE**

L'installation est comprise jusqu'à et y compris le tableau divisionnaire (tableau des circuits et fusibles).

Le raccordement du tableau au compteur et du compteur au réseau est supplémentaire de même que toutes les exigences spéciales des sociétés distributrices.

#### **GAZ**

a) gaz propane : le réservoir à gaz ainsi que son raccordement jusqu'au générateur de chauffage sont à charge du client.

b) gaz naturel : la cavette pour le placement du compteur, ainsi que le compteur et le raccordement au réseau de distribution sont à charge du client. L'installation est comprise jusqu'au compteur pour autant que celui-ci se trouve dans la Polyvilla.

## **F. CANALISATIONS**

Le réseau d'égout sera établi au moyen de tuyauteries en P.V.C. suivant indications du plan particulier. Il est prévu jusqu'à la chambre de visite terminale située à l'angle de la Polyvilla à partir de cet endroit, le raccordement à l'égout public sera à charge du rendeur. Dans le cas où il n'existe pas d'égout public, la fosse septique et le drain de dispersion sont à charge du rendeur.

**G. MODIFICATIONS**

POLYVILLA Modèle C.I - IOIm<sup>2</sup>, suivant devis détaillé  
 en annexe ..... I.I2I.8II.-F.  
 =====

La T.V.A. est à charge du client.

-----

**H. DIVERS**

Les raccords aux réseaux de distribution d'eau, de gaz, d'électricité et à l'égout sont à charge du rendeur.

Ne sont pas compris dans l'entreprise, les abords du bungalow et les accès.

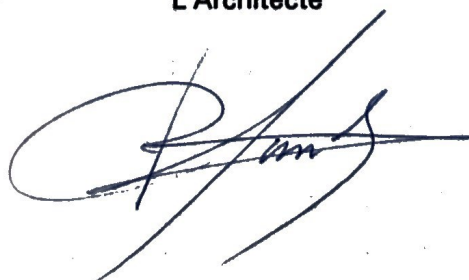
FAIT EN 5 EXEMPLAIRES, A CEROUX-MOUSTY , Le 5 juin 1975.

Pour Accord

Le(s) Maître(s) de l'ouvrage



L'Architecte



Le Constructeur

